ANDENNE

Les commerçants mis à l'honneur

Les commerçants félicités pour leur longévité et les autorités communales andennaises © PB

C'est une première, la Ville d'Andenne, son Échevinat du Commerce et Shop in Andenne ont organisé ce 29 novembre la première cérémonie mettant à l'honneur les anciens et les nouveaux commerçants.

Une centaine de personnes avaient répondu à l'invitation, une initiative qui tend, bien entendu, à valoriser un secteur économique essentiel dans le dynamisme des villes et communes.

Malgré les mutations que connaît le secteur, le commerce à Andenne a enregistré une année 2017 particulièrement positive. En effet, pas moins de 21 ouvertures ont été recensées depuis le mois de janvier. Notons qu'Andenne et ses 9 villages comptent un tissu commercial de 273 magasins.

Art de la table, produits bio, textile, chaussures, bouqueneries, restaurants, cosmétiques, bijoux, opticiens… et même un e-commerce de produits locaux : tous les domaines sont représentés.

Par ailleurs, 23 commerçants enregistrent 40 ans et plus d'activité. Pour l'anecdote, Rambeaux-Dor, quincaillerie et articles de bricolage, obtient la palme du plus ancien commerce andennais. L'établissement a ouvert ses portes en 1863 !

Faire ses courses à Andenne, c'est tendance !

En fait, c'est le but de cette première cérémonie de mise à l'honneur des commerçants. La Ville d'Andenne, par la voix de son Mayeur, Claude Eerdekens, incite les citoyens à effectuer leurs achats dans la Cité des Ours. Les commerces locaux, bien achalandés et variés, peuvent répondre aisément aux multiples demandes des consommateurs.

Celui-ci a également souligné l'excellent travail réalisé par Caroline Finfe, Responsable de Shop in Andenne, qui a tissé des liens d'amitié et de confiance avec les commerçants, et se félicite des nouveaux emplois créés par le secteur.

Même son de cloche du côté de l'Échevin du Commerce, Françoise Léonard, qui s'est réjouie du dynamisme du commerce andennais.

Tous les commerçants présents ont reçu un petit souvenir de cette première cérémonie, à l'effigie de l'ours, bien sûr, qui trônera en bonne place dans leur établissement. •

Ph.B.

Le trophée offert à la cérémonie © PB

LA CITÉ DES OURS GAGNE SON PROCÈS

Andenne ne remboursera pas 1,5 million au fisc

L'Andenne Arena, complexe sportif de la Cité des ours, a été rénové au début des années 2000. Les travaux avaient coûté 4,6 millions d'euros. En 2011, le fisc a réclamé 1,5 million d'euros à la Ville pour s'être exonérée du paiement de la TVA.

La fiscalité de l'Andenne Arena avait été pointée du doigt. © V.L.

Seules les entreprises sont normalement autorisées à déduire la TVA de leurs coûts. Mais l'Andenne Arena est gérée par une Régie communale. Régie qui est autonome. Ce type d'organe permet à la commune de gérer certaines de ses activités à travers une entité juridique distincte. Du fait de cette gestion séparée, la Ville avait contesté la somme réclamée. Avant d'obtenir gain de cause, le dossier est passé par plusieurs tribunaux de justice, faisant durer la procédure pendant 6 ans. C'est finalement la cour de cassation qui a donné raison aux Andennais, ont révélé nos confrères de l'Avenir. L'administration fiscale estimait que son business n'était pas à considérer comme de la location immobilière mais comme un fournisseur de services permettant d'accéder à la location d'installations sportives.

« Pas de deuxième round »

« Nous sommes satisfaits de cette décision évidemment. Cela permet de valider le processus que nous avons mis en place depuis plusieurs années », confie Vincent Sampaoli, l'échevin en charge des sports et administrateur délégué de l'Andenne Arena. La décision prononcée, Vincent Sampaoli s'inquiète et dit *« nous sommes soulagés et espérons ne pas repartir pour un deuxième round. »* En effet, le contrôle du fisc concernait uniquement l'exercice de 2011. Il est donc possible que l'administration fiscale refasse un contrôle et décide, de nouveau, de demander à Andenne de payer la TVA pour les années qui ont suivi 2011. La Ville d'Andenne n'en est pas à son premier procès. En effet, plusieurs procédures sont en cours au conseil d'État contre la région wallonne cette fois. •

L.M.